

Séance  
solennelle  
d'ouverture  
de la  
conférence  
du Stage

7 mars 1997

DISCOURS

de M. le Bâtonnier DESARNAUTS

---

Plaidoyer

pour Pierre Paul Riquet

par Maître Karine GISTAIN

---

Eloge de Monsieur le Bâtonnier

Louis REMAURY

par Maître Laurent NOUGAROLIS



**ELOGE  
DE MONSIEUR LE BÂTONNIER  
LOUIS REMAURY  
par  
Maître Laurent NOUGAROLIS**

**Monsieur le Bâtonnier Louis REMAURY :  
l'autorité de l'humilité**

*“Car à tout homme qui a, l'on donnera et il  
sera dans la surabondance ; mais à celui  
qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera retiré”  
Evangile selon St Mathieu  
25-29*

*“Heureux ces serviteurs que le maître à son  
arrivée trouvera en train de veiller...”  
Evangile selon St Luc  
12-36*

Monsieur le Premier Président,  
Monsieur le Procureur Général,  
Monsieur le Bâtonnier,  
Mesdames et Messieurs,  
Mes Chers Confrères,

Beaucoup parmi vous ont eu le privilège de le connaître, de l'admirer,  
certains même de le chérir comme un frère, un père et un grand-père.

Il nous a quitté, rempli d'espérance et confiant dans son attente<sup>1</sup> voici bientôt six années, par une belle journée de printemps.

C'était le 30 mai 1991, et les cèdres de MADRON<sup>2</sup> n'ont pas cessé de pleurer.

Monsieur le Bâtonnier FARNE disait de lui qu'"il était la conscience du Barreau et la référence de ses pairs".<sup>3</sup>

Tout en constatant à quel point cette déclaration était éclatante de vérité, j'ai découvert également que nul n'avais jamais autant fait l'unanimité dans l'estime de tous, que Monsieur le Bâtonnier Louis REMAURY.

A l'heure de rendre hommage à sa mémoire je dois avouer que ce sentiment général que personne ne peut contester, n'était pas pour me rassurer, tant est redoutable la tâche de restituer à votre souvenir et à votre cœur, le plus fidèlement et le plus dignement, la dimension et l'autorité d'un tel personnage.

Et il eût peut-être été tentant - pendant quelques minutes - de se laisser convaincre d'évoquer un autre Bâtonnier ou Avocat de notre Ordre disparu en des temps plus lointains, pour prendre le cas échéant quelques libertés avec l'histoire.

Mais ces hésitations, bien fugitives, que je vous prie de bien vouloir pardonner, ont très rapidement cédé le pas à l'intensité de la force et de l'autorité qui continue de se dégager, malgré son absence, du Bâtonnier REMAURY et qui pour tout dire suscite l'admiration.

Il n'est pas en effet excessif de dire que le Bâtonnier REMAURY, au delà de l'Avocat exemplaire qu'il fut, a été, en tout moment d'une vie bien remplie, un homme parfait.

Mais je vois déjà poindre sur quelques visages, une expression dubitative : est-il possible en effet, qu'un individu fut parfait en tout ?

Cette interrogation, je dois encore l'avouer, a été mienne.

Homme de peu de foi...

Pourtant il en est bien ainsi, l'immense modestie du Bâtonnier REMAURY lui-même, dût-elle en souffrir.

---

1. Homélie du Père FAGES prononcée le jour des obsèques du Bâtonnier REMAURY (30 mai 1991).  
2. Propriété de la famille REMAURY située à 30 km de SAVERDUN (Ariège).  
3. Monsieur le Bâtonnier FARNE - Discours de la rentrée solennelle du Barreau du 26 mars 1993.

En dépit d'une fugue consommée avec son cousin Prosper TIMBAL en 1913, alors que tous deux étaient pensionnaires du collège de Loyola en ESPAGNE, et, quelques années plus tard, d'une conduite automobile un peu "vive", rien ne vient entacher la vie de cet homme d'exception.

Digne, humble, affable, courtois, dévoué, charitable, honnête, droit, désintéressé,... la liste n'est pas exhaustive, le Bâtonnier REMAURY fut tout cela en même temps jusqu'à son dernier souffle.

Il fut également en vertu de ces qualités une autorité et une référence incontestée tant auprès de ses pairs que dans sa famille.

Autorité et, principalement, humilité.

Autorité de l'humilité, ou comme le déclarait avec tendresse Monsieur le Bâtonnier PECH DE LACLAUZE : "Le Bâtonnier REMAURY, c'est l'autorité de la bonté".

Voici, ce que nous enseigne l'exemplarité de ce chevalier contemporain qui livra une bataille perpétuelle pour la foi et pour la vérité.

A la manière des hommes du Haut Moyen-Age, je souhaiterais modestement lui consacrer une Chanson de Geste moderne.

\* \* \*

Louis REMAURY est né le 26 janvier 1905.

D'origine ariégeoise et terrienne, il est l'héritier d'une longue lignée de familles notariales et de robe, où s'illustrent en qualité de membres du Présidial, certains LAMARQUE, de FRASCINE, FERRIER de BRASSAC, ou encore dans la période révolutionnaire DARMAING.

Son père, AUGUSTIN, s'était marié avec Laure BARTHE, fille de magistrat, petite-fille d'Avocat, Bâtonnier de PAU, député puis sénateur de 1848 à 1900.

Son grand-père, également prénommé Louis, était lui-même Avocat et gendre de Prosper TIMBAL, célèbre Bâtonnier du Barreau de TOULOUSE.

Une telle ascendance ne pouvait demeurer sans influence sur la vocation professionnelle de Louis REMAURY, lequel, après de brillantes études, prêta serment le 31 octobre 1925, à l'âge de 20 ans.

Ses qualités intellectuelles et la rigueur de son travail l'ont très vite amené à s'imposer comme un spécialiste du droit administratif, sans préjudice bien entendu des autres aspects de notre droit.

Et comme la vie des hommes est ponctuée de "quelques joies très vite effacées par d'inoubliables chagrins"<sup>4</sup>, son père disparut trop prématurément à l'âge de 51 ans, en 1929, puis sa mère trois années plus tard... Deux de ses frères étaient décédés en bas-âge en 1915.

Il se trouva donc rapidement tout à la fois à la tête d'une famille composée de 7 frères et sœurs dont il pourvut à l'éducation, et d'"un important Cabinet qu'il sut maintenir, grâce à un sérieux, une rigueur dont il ne se départit jamais au cours de sa vie professionnelle"<sup>5</sup>.

Ce père, disparu trop tôt, allait néanmoins demeurer très présent ; une présence silencieuse, une mémoire que le Bâtonnier REMAURY allait honorer sa vie durant, avec pudeur et générosité, en poursuivant l'œuvre chrétienne, terrienne et politique de son auteur, comme un humble et dévoué dépositaire des talents légués.

D'où sa principale vocation, celle qui préside à toutes les autres et qui incontestablement lui a donné la force d'œuvrer : je veux parler de sa vocation chrétienne, de sa foi profonde et sincère, qui est la source principale de la générosité qu'il a toujours mise en œuvre pour servir les autres.

La confiance et le respect qu'il a toujours inspiré, étaient si remarquables, que tous les honneurs, ou presque, lui ont été conférés bien malgré lui, dans tous les domaines et dans tous les milieux.

Fervent chrétien, Avocat-Bâtonnier, homme de la terre, homme politique, aîné et père de famille, la vie de Louis REMAURY a été pleinement accomplie.

\* \* \*

---

4. Marcel Pagnol "Souvenirs d'enfance - Tome II - Le Château de ma mère".

5. Monsieur le Bâtonnier FARNE - Discours de la rentrée solennelle du Barreau du 26 mars 1993.

Comme Avocat, il avait juré “de ne rien dire ou publier comme défenseur ou conseil de contraire aux lois, aux règlements, aux mœurs, à la sûreté de l'état et à la paix publique et de ne jamais s'écarter dû aux Tribunaux et aux autorités publiques”.

Comme Avocat, il a toujours exercé ses fonctions avec “dignité, conscience, indépendance, probité, et humanité”.

Mais il a en réalité fait beaucoup mieux que cela.

Il a sublimé ces devoirs, leur a donné une nouvelle essence, avec toute la force de sa générosité.

Le Bâtonnier REMAURY avait une très haute conception de la profession d'Avocat et il a toujours refusé d'admettre que l'un quelconque de ses représentants ait pu adopter une attitude déloyale.

Et lorsque cela se produisait, il en était profondément affecté, pour le confrère concerné bien entendu, mais aussi et surtout pour l'ensemble de la profession qu'il considérait à juste titre comme souillée par l'acte déloyal, comme une fleur sur laquelle glisserait une longue limace.

Mais, pour mesurer correctement cette profondeur de conviction qui animait le Bâtonnier REMAURY, laissons place aux actes et méditons l'exemple.

Nous sommes à la fin des années 40, Maître REMAURY, reçoit la visite d'un jeune confrère, devenu depuis lors Professeur Emérite de la Faculté de Droit de Toulouse.<sup>6</sup>

Ce dernier lui expose l'impossibilité dans laquelle il se trouve de devoir plaider à l'extérieur de TOULOUSE, une affaire fixée précisément le jour de son mariage.

Que croyez-vous que fut la réaction spontanée et immédiate de Maître REMAURY ?

Et bien, il alla tout simplement plaider lui-même ce dossier aux lieu et place de ce jeune confrère et n'exigea pour ce faire aucun honoraire, ni défraielement.

---

6. Monsieur le Professeur Paul OURLIAC.

Dans le même sens, une assistante sociale indiquait que lorsqu'elle avait laissé passer les délais pour solliciter, à l'époque, l'assistance judiciaire, elle téléphonait à Maître REMAURY et lui demandait : "Pourriez-vous défendre un jeune garçon qui a commis tel délit ?"

Il répondait invariablement, sans chercher à en savoir plus : "Mais bien sûr".

Et si l'assistante sociale ajoutait timidement : "il n'a pas de moyens", il rétorquait aussitôt "Mais je ne vous demande rien, je m'en occuperai".

Au quotidien, le Bâtonnier REMAURY avait pour habitude, avant de plaider un dossier, d'appeler systématiquement son contradicteur, particulièrement si ce dernier était jeune, afin de lui dévoiler au delà des conclusions écrites et des pièces communiquées, tous les points de son argumentation orale et de le laisser préparer sa réplique.

Du reste, il ne se contentait pas de communiquer ses pièces ; il adressait l'intégralité de son dossier de plaidoirie, avec ses notes personnelles.

Plus extraordinaire encore, étant le Conseil habituel d'Electricité de France, il était destinataire de jurisprudences inédites et confidentielles, que dans son incomparable loyauté il communiquait systématiquement à l'adversaire.

A la barre, il était particulièrement redouté pour la rigueur de son raisonnement et la précision de son argumentation.

Certes ce n'était pas un "Tribun d'Assises", mais sa présence suffisait à occuper l'espace et ses démonstrations, à anéantir tout "effet de manche".

En un mot, il était efficace, son argumentation était implacable.

D'aucuns prétendent même que ce que disait le Bâtonnier REMAURY, personne ne pouvait le contredire.

Il avait au surplus, et ceci ne constitue guère une surprise, la confiance des magistrats, tant son travail était soigné et sa loyauté irréprochable.

Il fut donc pendant plus de 57 années, avec une interruption au cours du Second Conflit Mondial pour cause de mobilisation, un avocat parfait, un grand Avocat.

A cet égard, alors qu'il était sur le Front à ALTKIRCH en Alsace, les Bâtonniers ARNAL et BAZAX, ont consciencieusement administré son Cabinet, exactement comme il l'aurait fait, si les situations avaient été inversées.

Aussi leur voua-t-il une reconnaissance éternelle, de même qu'aux Bâtonniers TIMBAL, PUNTOUS et PIGASSE qui l'ont considérablement soutenu au début de sa carrière.

Ses qualités intellectuelles l'ont également amené à enseigner le Droit à la Faculté, le droit administratif bien entendu, spécialité oblige, mais également le droit rural ; n'oublions pas que le Bâtonnier REMAURY était avant tout un terrien et à ce titre passionné par tout ce qui s'y rapporte.

Il est remarquable par ailleurs de constater à quel point son esprit a toujours été novateur.

Et comme il a toujours fait preuve d'un dévouement sans limite pour ses Confrères, il a constaté très tôt que les règles de l'Ordre étaient peut être appliquées de manière rigide et qu'une certaine distance existait dans les relations entre magistrats et avocats, particulièrement les jeunes avocats et les stagiaires.<sup>7</sup>

C'est la raison pour laquelle il fut dès 1931 - le Barreau de TOULOUSE comportait une quarantaine de membres - à l'origine de la création, avec Maître Henri BARTHE, de l'Association du Jeune Barreau, ancêtre de l'actuelle Union des Jeunes Avocats, et dont l'objet était de resserrer les liens de solidarité professionnelle entre les Avocats de la même génération et de faciliter les débuts au Palais et l'exercice de la Profession<sup>8</sup>.

Il avait également observé et signalé, ce en quoi il a été écouté - pouvait-on contester son autorité naturelle - que la pratique du recours à un agrée devant le Tribunal de Commerce, conférait à cette seule Compagnie, 90 % des affaires traitées d'où à l'évidence une limitation considérable du volume des fonds maniés.

Il fut donc naturellement porté à la première Présidence de la CARPA de TOULOUSE et de ST-GAUDENS créée par le Bâtonnier VACARIE en 1966<sup>9</sup>.

---

7. Histoire des Avocats et du Barreau de TOULOUSE - Bâtonnier VIALA, page 138.

8. Histoire des Avocats et du Barreau de TOULOUSE - Bâtonnier VIALA, pages 136 à 144.

9. Histoire des Avocats et du Barreau de TOULOUSE - Bâtonnier VIALA, pages 128 à 136.

En 1973, enfin il acceptait de siéger à nouveau au Conseil de l'Ordre pour accompagner la première réforme de notre Profession, mais aussi et surtout parce que "ses avis étaient requis et écoutés"<sup>10</sup>.

Visionnaire, il était avant tout une autorité, une référence incontestée, et ce bien malgré lui, car sa modestie lui rendait intolérable l'idée de rechercher quelque honneur dans une perspective strictement personnelle.

Son autorité était donc purement charismatique, empreinte de sagesse et son regard d'un bleu profond en exprimait toute la bonté.

Elu Bâtonnier, il exerça ses fonctions au cours des années judiciaires 1961 et 1962.

Dès les premiers instants de son mandat, il exprimait avec une sincère humilité son émotion de figurer au premier rang où la confiance de ses pairs l'avait porté.

Écoutons-le à nouveau : "Comment ne pas me rappeler, à cette place et pour me donner à moi-même quelque assurance, les préceptes que j'ai souvent relus : Nul n'est en sûreté dans les premières places s'il n'aime les dernières... Nul ne parle avec mesure s'il ne se tait volontiers..."<sup>11</sup>.

À cette place précisément, il s'est scrupuleusement attaché à préserver la grandeur et la dignité de notre Ordre, en rappelant que notre indépendance c'est à dire notre liberté est le seul garant de la Défense, à condition toutefois de demeurer loyal et honnête.

"La tête haute, disait-il, n'est le symbole de notre indépendance et de notre fierté, que si elle est le témoignage d'une conscience droite dans une rigoureuse pratique de la vérité. Il n'est pas de meilleure garantie et de meilleur rempart pour le citoyen"<sup>12</sup>.

Et cette loyauté n'est pas exempte, loin s'en faut, de la dimension humaine du droit et de la défense que les impératifs économiques, technique et politique tendent à asservir.

---

10. Monsieur le Bâtonnier FARNE - Discours de la rentrée solennelle du Barreau du 26 mars 1993.

11. Monsieur le Bâtonnier REMAURY - Discours de rentrée solennelle du Barreau du 4 décembre 1960.

12. Monsieur le Bâtonnier REMAURY - Discours de rentrée solennelle du Barreau du 4 décembre 1960.

Le Bâtonnier REMAURY rappelait que “ceci exige, au même titre, la connaissance de la personne humaine et celle de la règle de droit”, puisqu’il nous appartient de “contribuer à l’équilibre entre l’individuel et le collectif”<sup>13</sup>.

Il faut donc dominer le temps et être disponible particulièrement vis-à-vis des justiciables, ce que le Bâtonnier REMAURY sut faire mieux que personne, en restant au service de la vérité.

Bien d’autres illustrations pourraient éclairer ce parcours prestigieux, ce combat de l’humilité et de la bonté, qui font incontestablement du Bâtonnier REMAURY une figure emblématique de notre Ordre.

Mais elles seraient encore insuffisantes à caractériser complètement la grandeur du personnage, ce d’autant qu’il n’a pas été seulement un grand Avocat.

Dans la certitude absolue de sa foi, il fut avant tout un fervent chrétien, qui surmonta avec force et dignité, les épreuves que la vie lui a infligé.

Rappelons que, suite au décès prématuré de son père et de sa mère, il dut, en étant, dès le début de sa carrière d’Avocat, à la tête d’un important Cabinet, assumer l’entretien et l’éducation de ses 7 frères et sœurs, et se consacrer également à son épouse qu’il vénérât et à ses enfants.

Mais sa générosité et la force de sa conviction, l’ont porté encore plus loin, puisque, outre ces charges et responsabilités importantes, il s’est également consacré aux œuvres d’enseignement catholique.

C’est ainsi qu’il présida aux destinées d’associations de familles nombreuses, d’établissements d’enseignement tels que le CAOUSOU dont il fut Président des Anciens ou l’Ecole des Frères de SAVERDUN, et défendit vigoureusement les fameux contrats d’association.

Puis, comme sa générosité et sa disponibilité étaient sans limite, il décida même en 1969 d’accueillir et d’élever trois jeunes Laotiens.

Il réalisa enfin, un véritable tour de force, par l’effet de sa tolérance, en rapprochant Catholiques et Protestants de SAVERDUN, qui jusqu’alors étaient farouchement opposés.

---

13. Monsieur le Bâtonnier REMAURY - Discours de rentrée solennelle du Barreau du 4 décembre 1960.

Homme de la Terre, il administra avec passion la propriété familiale de MADRON, non loin de SAVERDUN, et ce dès le début de ses études.

Il aimait le contact de cette vie agricole, de ce rapport avec la nature où il exerça ses talents de chasseur, de cette connaissance des différentes cultures et de leur production, et surtout de ces relations avec les hommes de la Terre.

Dans ce cadre également, ses conseils étaient requis et les honneurs lui ont été rendus malgré lui, puisqu'il fut Président de plusieurs syndicats d'agriculteurs.<sup>14</sup>

Homme politique enfin, le Bâtonnier REMAURY était descendant de consuls et de députés, et fils de conseiller général.

Dès lors, il lui eut été bien difficile de se dérober à la Chose Publique.

Son charisme, son autorité naturelle l'ont porté ici encore dès 1930, de succès en succès électoraux, aux fonctions occupées par son père.

\* \* \*

Nombreux sont les honneurs qui ont été rendus à Monsieur le Bâtonnier Louis REMAURY, ces honneurs qu'il refusait de considérer comme des titres de gloire mais plutôt comme des témoignages de fidélité.<sup>15</sup>

Ces titres sont particulièrement éloquents :

- Médaille d'or de la Conférence du Stage du Barreau de TOULOUSE en 1927
- Bâtonnier de l'Ordre en 1961 et 1962
- Chevalier de la Légion d'Honneur en 1965
- Officier de l'Ordre National du mérite en 1971
- Médaille d'or des cinquante ans d'exercice de la profession d'Avocat en 1975
- Membre de l'Académie de Législation
- Vice-Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne
- Conseiller général du département de l'Ariège.

---

14. Archives familiales - Monsieur Charles REMAURY.

15. Monsieur le Bâtonnier REMAURY - Discours de la remise de la Médaille d'Or des 50 ans d'exercice professionnel le 13 décembre 1975.

La liste encore une fois n'est pas exhaustive...

Héritier d'une triple vocation qu'il sut par ses qualités exceptionnelles enrichir et transmettre en prenant pour modèle un père disparu trop prématurément, le Bâtonnier REMAURY a acquis la confiance de tous, sa vie durant, une vie d'homme pleinement accomplie et ce jusque dans ses derniers instants où l'ironie du sort l'a privé de sa voix.

Son dévouement, sa générosité, sa droiture mais aussi son autorité naturelle en ont fait bien malgré lui une référence, un exemple.

Homme de bien, avisé et digne, il fut incontestablement le Bon Serviteur.

Figure emblématique de notre Ordre, il fut un grand, un très grand Avocat, qui a incarné à la perfection les valeurs de notre Profession.

Tel est le modèle dont, retournant dans les prétoires ou dans nos Cabinets, nous devons tous nous inspirer.

\* \* \*